

Avis du Conseil de développement après la présentation du projet piscine du 28 novembre

Après les questions et réflexions faites par le Conseil de développement début juin 2016, les membres de ce CD donnent un avis après la présentation du projet le 28 novembre par le programmiste.

Le positionnement du centre aquatique doit être envisagé dans le projet global du territoire. Celui-ci doit être en adéquation avec les orientations du PLUI, dans l'optique de la préservation du paysage, du maintien de l'activité agricole et de l'animation du centre-ville.

Avec le souci premier de préserver la vie du centre, nous confirmons notre idée du positionnement du centre aquatique sur l'emplacement de l'ancien « centre Leclerc ».

Pour nous il y a plusieurs avantages à cet emplacement pour le centre aquatique:

- Il se trouve sur l'axe de la 611, et en même temps au carrefour avec l'axe Melle/Parthenay avec peu d'incidence sur la circulation quotidienne.
- A 1 km de la gare (ferroviaire et routière).
- Place Denfert, juste à côté, devient le parking nécessaire.
- Espace viabilisé.
- A côté, il y a les activités culturelles: salle Agapit, Hall Denfert, musée militaire...
- Près de la future « maison des services »
- Avec un aménagement de circulation douce, (chemin piétonnier) il est relié avec le centre-ville, le cœur de la vie de St Maixent: commerce et culture (médiathèque).
- Nous ne négligerons pas la proximité du centre de secours.
- Positionné ici, il est proche de plusieurs établissements scolaires Saint Maixentais, mais aussi de plusieurs autres communes.

Nous maintenons ce positionnement, si la restauration des 2 piscines existantes n'est pas viable (nous n'avons pas eu d'informations précises et complètes, car il faut aussi compter, pour le contribuable, la déconstruction de ces 2 aménagements).

Il est donc nécessaire, de notre point, de vue de mener une réflexion globale mettant en complémentarité le projet de territoire, le PLUI et le réaménagement du centre ville.

En conclusion nous pensons que le surcoût du terrain, sera dans un premier temps compensé en partie par la proximité des réseaux et des infrastructures routières. Dans un deuxième temps, le projet, en participant à la revitalisation de cet espace urbain, devient un élément attractif indispensable à la ville, qui, qu'on le veuille ou non, est, sinon l'élément majeur, un des éléments essentiels du développement de la communauté de communes: si la vitalité du centre vient à disparaître, comme le dit Fernand Braudel dans « l'identité de la France », c'est toute la périphérie qui, à terme, perdra sa vitalité et son attractivité.